ANNEXE 25

Commune de GESVES

Wallonie

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.
(1) Le/les demandeur(s) est/sont Gary & Charlotte PICRON-BECKERS demeurant Rue des Fontaines 2 à 5340 Gesves.
Le terrain concerné est situé Rue des Fontaines, 2 à 5340 Gesves et cadastré division 1, section E n°309G, 309H

Le projet consiste en la Division terrain en 2 lots, et présente les caractéristiques suivantes (2) : -Annonce de projet à l'initiative du Collège –

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/11/2026 au 14/12/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 16/11/2026

Pour le Collège,

La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY

Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.
(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.
(3) Heures d'ouverture des bureaux.
(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.